

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du Bureau Communautaire
de la Communauté de Communes des Pays de L'Aigle

COMMUNAUTÉ DE
COMMUNES
DES PAYS DE L'AIGLE

5 Place du Parc
61300 L'AIGLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT
DE L'ORNE

Séance du 11 mai 2023

L'an deux mil vingt-trois, le onze mai à 18 heures et 30 minutes, les membres du Bureau Communautaire légalement convoqués le 05 mai 2023, se sont réunis dans les locaux de la Communauté de Communes, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean SELLIER.

NOMBRE DE MEMBRES

En EXERCICE	11
PRESENTS	10
VOTANTS	10

Madame Nathalie LENÔTRE a été nommée secrétaire de séance.

CONVOCAATION

Datée	du 05/05/23
Affichée	le 05/05/23

Étaient présents : Jean SELLIER
Philippe VAN-HOORNE
Michel LE GLAUNEC
Serge DELAVALLÉE
Guy MARTEL
François BRIZARD
Nathalie LENÔTRE
François CARBONELL
Jean-Luc BEAUFILS
Véronique HELLEUX

OBJET

Attribution aux particuliers des aides directes inscrites dans la convention OPAH sur le territoire de la CdC et de l'OPAH RU sur le centre-ville de L'Aigle

Absente excusée : Virginie VIOLET

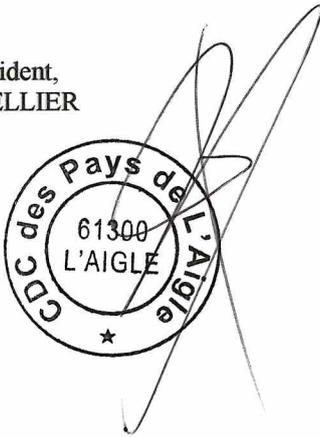
Monsieur CARBONELL, Vice-Président délégué à l'Urbanisme, rappelle aux membres du Bureau que, lors de la séance du 19 mai 2022, le Conseil Communautaire a validé le processus d'attribution et de versement des aides directes aux particuliers qui s'inscrivent dans le cadre des conventions de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) sur le territoire de la CdC et OPAH Renouvellement Urbain (RU) sur le centre-ville de L'Aigle.

En effet, la CdC peut procéder au versement d'une subvention conformément aux conventions avec l'ANAH et le Département dès lors que les dossiers ont obtenu un accord de paiement de SOLIHA, et après validation de l'ANAH.

- Considérant que la commission constituée de SOLIHA, du Vice-Président à l'Urbanisme et des services de la CdC a émis un avis favorable le 15/03/2023 sur les aides indiquées dans le tableau récapitulatif ci-dessus.
- Considérant que les crédits afférents à cette opération sont inscrits au budget
- Vu la délibération n° 2020-12-10-218 du 10 décembre 2020 autorisant le Président à signer les conventions OPAH,
- Vu la délibération n° 2021-04-15-107 du 15 avril 2021 attribuant le marché à l'opérateur en charge suivi-animation de l'OPAH classique sur la CdC et de l'OPAH renouvellement urbain à L'Aigle,
- Vu la délibération n° 2022-05-19-118 du 19 mai 2022 validant le processus d'attribution et de versement des aides aux particuliers dans le cadre des OPAH et autorisant le Bureau Communautaire à attribuer ces aides.

Acte reçu en Préfecture le 16 MAI 2023
 Publié en ligne le
 Certifié exécutoire 16 MAI 2023

Le Président,
 Jean SELLIER



Le Bureau après en avoir délibéré :

- **ATTRIBUE** aux particuliers mentionnés dans le tableau ci-dessous les aides directes inscrites dans la convention de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) sur le territoire de la CdC et de l'OPAH Renouvellement Urbain (RU) sur le centre-ville de L'Aigle.

Commune	Adresse du projet	OPAH CDC ou OPAH RU	Nature de l'aide	Date courrier accord de principe ANAH	Montant subvention CdC	Date courrier accord de principe CdC	Date courrier SOLIHA accord pour demande de paiement
61300 CHANDAI	63 route de Paris	CDC	précarité énergétique / sortie de passoire thermique	22/11/21	1 700,00 €	03/01/2022	13/03/23
61190 IRAI	1 chemin des bruyères	CDC	Précarité énergétique	24/11/22	1 600,00 €	30/11/22	13/04/23
61550 LA FERTE-EN-OUCHE	22 rue des Ferrons	CDC	Autonomie à la personne	24/11/22	812,00 €	30/11/22	13/03/23
61270 LES ASPRES	237 Lieu dit Minières	CDC	Précarité énergétique et sortie de passoire thermique	24/11/22	2 100,00 €	30/11/22	11/04/23
61300 CHANDAI	92 route de Paris	CDC	Précarité énergétique	24/11/22	1 600,00 €	30/11/22	23/03/23
61300 L'AIGLE	Les Haies	CDC	Précarité énergétique et sortie de passoire thermique	14/12/22	1 700,00 €	15/12/22	14/02/23

VOTE : UNANIMITÉ

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Au registre sont les signatures

Pour copie certifiée conforme

Accusé de réception en préfecture
 88468-20230510-2023-05-11-130-DE
 Date de télétransmission : 16/05/2023
 Date de réception préfecture : 16/05/2023